



ORGANE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS CONFÉDÉRÉS DE LA LOIRE INF^{SE}

ACTION, ÉDUCATION SYNDICALES - DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : Siège Social : BOURSE DU TRAVAIL Rue Arsène-Leloup - NANTES

TÉLÉPHONE 145.88 Abonnement : 5 francs par an Paraissant le 6 et le 20 de chaque mois

Rédigé et composé exclusivement par des camarades syndiqués La Correspondance doit être adressée au Secrétaire de l'Union Départementale

NOTRE OPINION

Nous sommes heureux d'apprendre à tous nos camarades que notre ami MÉDORI qui nous avait si puissamment aidé à créer le "Réveil", nous apporte à nouveau, malgré son éloignement, toute sa collaboration.

Logique politicienne

Ainsi donc, M. Doumergue s'en retourne à Tournefeuille. Non sans avoir proclamé avec une hargne qui contraste avec son sourire, ou son rictus, qu'à ses yeux, il y a dans notre pays, deux fléaux à vaincre : le parlementarisme libre, et le syndicalisme de progrès social, celui des fonctionnaires en particulier. Telle était bien, d'ailleurs, la conception fondamentale des instigateurs du "6 février". Responsables en grande partie de la crise économique, ils se souciaient peu d'en voir aborder l'angoissant problème, et préféraient souffler à nos gouvernants d'hier, certaines diversion démagogiques, dont la réalisation eût été mortelle au régime républicain.

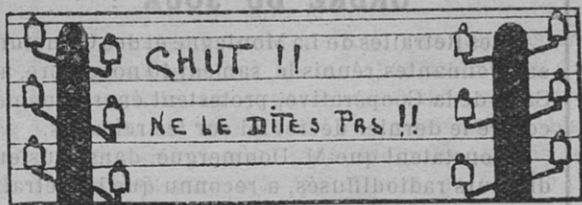
Si — par malheur — j'avais été parlementaire, je me serais dit que, pour vouloir restreindre en même temps, en attendant de pouvoir les démolir, et les prérogatives parlementaires, et les libertés syndicales, le fascisme larvé devait avoir d'excellentes raisons de croire que celles-ci constituaient, au même degré que les premières, l'essence et l'expression de la démocratie. Nombre de parlementaires, même "à gauche", paraissent ne pas y avoir pensé. Mieux encore, nous les avons vus tout inquiets de l'extension possible du droit de dissolution, alarmés par la perspective d'un renvoi prochain de la Chambre devant le corps électoral, mais prêts à accepter d'un cœur léger, moyennant des concessions sur ces deux points, l'octroi aux fonctionnaires d'un statut restrictif et menaçant. Libre à qui voudra, de l'oublier. Syndicaliste, et rien que syndicaliste, j'ai cru devoir le souligner pour mon propre souvenir, autant que pour celui de mes camarades. Rien ne saurait justifier, en effet, ni même expliquer pareille complaisance aveugle, dans l'instant où la République, menacée par ses ennemis autant que par ses propres routines, était sûre de trouver dans le mouvement syndical des fonctionnaires, une force de défense démocratique et un auxiliaire indispensable pour la rénovation des méthodes de l'Etat.

Finis, tout cela, dira-t-on ; voici Flandin...

Finis ? Mais non. Ça recommence. Nous assistons à cette dérision, étalée dans toute la presse, qu'un chef de Gouvernement, adversaire avoué du mouvement syndical, s'empare de la formule confédérale "crise économique d'abord", fait annoncer la création d'un comité gouvernemental spécialement chargé de cette question, et n'en demeure pas moins notre adversaire en doctrine comme en fait. Je dis "en fait..." car, enfin, la double affectation de MM. Mallarmé et Mandel à l'Education Nationale et aux P. T. T. a un sens précis. Et personne ne s'y est trompé. M. Dumont, le "déflationniste" échevelé qui sévit au Sénat comme représentant du Jura, et au sein du Conseil d'Administration de banques importantes comme commis à ses propres intérêts, nous aver-

tissait. d'ailleurs, l'autre jour, dans un journal financier, que la présence, dans le Cabinet, de ses amis Régner et Roy signifiait : lutte à outrance contre "l'anarchie syndicaliste". C'est comme j'ai l'honneur de vous le dire. Alors ? Si ces Messieurs ont médité, pour leur tranquillité personnelle et la sécurité de leurs mandats, de conclure et de maintenir "sur notre dos" ce qu'ils appellent la trêve, qu'ils y prennent garde. Quelqu'un pourrait troubler la fête... Et, cette fois, ce ne serait sans doute pas la meute fasciste. Ce serait, pour leur honte devant l'Histoire, le meilleur contingent du peuple laborieux, honnête, fidèle, et cependant, toujours trahi !

MÉDORI.



Ce qui suit, se passait à Nantes, il y a quelques semaines. Les dirigeants et quelques militants d'organisations politiques de gauche s'étaient rassemblés pour conclure une entente, sceller certains accords, parvenir à une action commune sur quelques points précis. Cette espérance d'union conduisait, d'un pas allègre, de nombreux militants vers cette réunion. Ils pensaient, en effet, tant leur loyauté était grande, que l'heure était venue de cesser toutes les polémiques qui les divisaient. Mais, il fallait compter avec les dirigeants unitaires qui venaient, eux aussi, avec d'autres desseins.

Le malheur, c'est qu'ils les dévoilèrent bien inconsciemment dans une conversation. — Alors S... ça va marcher ? — T'en fais pas, mon vieux, nous allons leur flanquer une telle pagaille, qu'ils ne sont pas prêts de s'en relever de sitôt !!! — Peut-on s'étonner, que les organisations confédérées et la C. G. T. agissent à l'égard des unitaires avec circonspection et prudence ?

Informations radios et de Presse. Les troupes Croix de Feu, Action Française, Jeunesses patriotiques, Solidarité, Compagnons de Jeanne d'Arc et, j'en passe sans doute, ont défilé le 11 Novembre, en bon ordre, devant le domicile de M. Gaston Doumergue. Notre ex-premier est apparu au balcon en béret basque. Il fut salué par de frénétiques applaudissements et par la Marseillaise. Comme Mussolini, du balcon, il a tenu le bras à la foule. C'était, le geste final de son règne.

Mais, un deuxième défilé plus dense, se déroulait de la Bastille à la Nation. Il était composé des Anciens Combattants pacifistes groupés dans 28 Associations. En tête un groupe portait une pancarte ainsi libellée : « Nous, Anciens Combattants, affirmons l'intangibilité de nos droits, déclarons notre volonté pour lesquelles se sont sacrifiés les morts que nous honorons ». Le groupe s'arrêta place de la Nation et, tous les Anciens Combattants, en passant devant lui firent, tour à tour, le serment.

Un geste aussi, qui a une toute autre portée que celui de M. Doumergue.

TRIBUNE SYNDICALE

Sur l'Unité

Il est sans doute bon à l'heure présente, de faire le point sur cette importante question. De nombreux textes ont été votés qui ont suscité de toutes parts des interprétations diverses. Certains ont voulu voir des oppositions fondamentales à la réalisation de l'unité, d'autres ont cru discerner qu'au sein du Comité Confédéral il y avait des partisans et des adversaires de l'unité.

En vérité, si par moment les interventions ont pu donner l'apparence de telles oppositions, ce ne furent jamais que des apparences.

Ce qu'il y eut en réalité, ce fut une opposition passagère entre partisans sentimentaux de l'unité et partisans réalistes de l'unité : les uns, peut-être prêts à aller au-delà des limites de la prudence, les autres se refusant à franchir cette limite.

Sur les principes fondamentaux : indépendance du mouvement syndical, démocratie syndicale, l'accord semblait être réalisé. En effet, Racamond ne disait-il pas au Comité Confédéral :

« Le syndicalisme doit être indépendant de la bourgeoisie et de ses gouvernements... Le syndicat ne saurait être subordonné à un parti quelconque. »

A quoi, la C. G. T. répondait :

« Il décide (le C. C. N.) que des garanties certaines doivent être données pour assurer l'indépendance absolue et constante du syndicalisme, vis-à-vis des partis politiques, des sectes philosophiques et groupements extérieurs ainsi que de tous les gouvernements. »

Et le "Comité Unitaire" d'approuver en déclarant à son tour :

« Les syndicats doivent vivre, se développer, s'administrer, décider de leur action dans l'indépendance absolue à l'égard des gouvernements, des partis politiques, des sectes philosophiques ou autres groupements extérieurs. »

Sur la question de la Démocratie syndicale, la première motion du Comité Confédéral déclare :

« Il entend que la démocratie syndicale soit la règle de vie des organisations syndicales confédérées, assurant ainsi à chaque syndiqué la liberté d'expression et tous les droits à l'administration syndicale. »

A quoi, le Comité Unitaire répond :

« La seule règle qui puisse les (syndicats) régir est la libre discussion dans les assemblées et l'application disciplinée par tous des décisions prises à la majorité des membres. »

Ainsi, apparaissait-il, aux yeux de tous, qu'un accord était réalisé sur quelques points essentiels, qui allaient permettre l'union de tous les travailleurs en réglant le différend qui subsistait encore entre les deux centrales quant aux méthodes pratiques de réalisation de l'unité.

Mais, tout le problème se pose à nouveau lorsque l'on prend connaissance de certains textes de l'Internationale Communiste relatives à l'unité syndicale. Ces textes détruisent l'accord réalisé sur les principes fondamentaux et scellé dans diverses motions. Nos camarades sauront juger. Les voici :

« Comment est conçue l'indépendance du mouvement syndical : La question de direction du mouvement syndical n'est pas une question de déclaration, mais une question de politique et de tactique justes qui permettraient à la direction du parti communiste de conquérir les masses. Or, l'unité du mouvement syndical assure au parti communiste la possibilité d'exercer son influence sur des masses plus larges que ce n'est le cas actuellement. C'est pourquoi

les camarades français ont agi avec juste raison en ne faisant pas dépendre la question de l'unité de la question de l'indépendance du mouvement syndical.

« Que signifie cette indépendance ? Les communistes renoncent-ils à avoir des fractions communistes dans ces syndicats ? Renoncent-ils à poursuivre leur politique ? Bien entendu que non. Les socialistes, pour leur part, n'y renoncent pas non plus. »

(Cahiers du Bolchevisme du 1^{er} novembre 1934, organe officiel du parti communiste français).

La tactique expliquée des communistes français :

« Les communistes français, voulant réellement faire un grand pas dans la direction de l'unité syndicale, ont accepté la formule de l'indépendance, mais cela ne veut nullement dire qu'ils renoncent, dans la moindre mesure, à la tâche d'influencer par tous les moyens, à travers leurs fractions, l'activité de ces syndicats uniques. C'est pourquoi les communistes ne posent pas comme condition à l'unité la reconnaissance préalable formelle du rôle dirigeant du parti communiste dans les syndicats uniques, mais, par leur travail dans ces syndicats, s'efforcent de convaincre réellement la majorité des membres de la justesse de la direction communiste. »

(Cahiers du Bolchevisme du 1^{er} novembre 1934, organe officiel du parti communiste français).

L'unité pour qu'elle soit durable doit se réaliser dans l'ordre. On ne peut que regretter alors l'obstination de la C. G. T. U. en faveur des "syndicats uniques", organismes de superfétation, orientés fatalement vers l'autonomie et qui, retardant l'heure de la véritable "unité", créent confusion et désordre.

Comme Delmas et Million l'ont précisé au cours de l'entretien du 9 octobre entre les délégations confédérées et unitaires, les syndicats dits "uniques" ne peuvent qu'augmenter les difficultés de réalisation de l'unité ; il est indispensable de faire le choix d'un point de ralliement net et défini, de règles précises qui permettront à l'unité de se réaliser dans l'ordre.

La motion votée, le 11 octobre, par la Commission administrative de la C. G. T. fixe dans certains points essentiels toute une méthode simple, pratique et loyale de réalisation de l'unité. Nous les soulignons à nouveau, pour que tous les militants se les pénètrent bien et pour qu'ils puissent répondre à toutes les objections et aux griefs d'intransigeance qui pourraient être adressés à la C. G. T.

Unité à la base dans les syndicats confédérés suivie d'assemblée générale où tous les membres fusionnés disposeraient de droits égaux pour nommer la direction du syndicat et, éventuellement les délégués au congrès fédéral d'unité.

Unité dans les fédérations où tous les syndicats ayant les mêmes droits de propositions et de votes, désigneraient la direction de la Fédération unifiée. Une délégation de l'ancienne Fédération unitaire serait ajoutée au bureau de la Fédération confédérée pour contrôler l'admission au congrès des syndicats, l'exactitude des opérations de vérification de mandats et de votes.

Unité dans les Unions par l'adhésion des syndicats d'un même département à l'Union départementale et convocation des assemblées statutaires pour nommer la direction de l'Union ;

Unité dans la C. G. T. par un congrès extraordinaire composé des délégués de tous les syndicats librement désignés par eux à la majorité ;

Ce congrès extraordinaire serait préparé avec la collaboration d'une délégation de la C. G. T. U. pour assurer le respect des statuts, le contrôle de l'admission des syndicats, la sincérité des opérations et des votes ;

Le congrès devrait décider de la direction et de l'orientation de la vieille C. G. T. ainsi reconstituée. Il pourrait indiquer toutes les modifications des statuts que l'unité reconstituée pourrait faire apparaître comme nécessaires.



Union Départementale des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure

Appel à la Solidarité (Urgent)

Camarade Secrétaire,
Nul doute que vous ne soyez au courant des événements qui viennent de se dérouler en Espagne.

De nombreux camarades Espagnols, ayant pris part au mouvement révolutionnaire, ont dû fuir leur pays, pour éviter le bûche ou d'être fusillés.

Vingt trois réfugiés politiques Espagnols, pour l'instant, se sont dirigés sur la Loire-Inférieure (14 à Saint-Nazaire et 9 à Nantes). Votre devoir est de les soutenir dans leur exil.

Les militants des Syndicats Confédérés s'efforcent de leur trouver du travail (chose très difficile). En attendant que l'on puisse leur en procurer, il faut qu'ils mangent.

Aussi, je crois compter sur la solidarité de tous les syndiqués et des syndicats confédérés, pour venir en aide à ces camarades.

Adressez les fonds le plus tôt possible au camarade **Péneau**, Bourse du Travail, Nantes, ou au Compte Chèque Postal N° 234.98; Union Départementale; Bourse du Travail, rue Arsène-Leloup, Nantes, qui les répartira aux camarades Espagnols.

Comptant sur votre célérité, veuillez agréer, camarade Secrétaire, mon fraternel salut.

Le Secrétaire: A. PÉNEAU.

Le "PEUPLE" a entrepris une grande campagne en faveur du plan de la C. G. T.

Les idées-forces du plan de la C. G. T.

Après l'élaboration du plan de la C. G. T., l'action des planistes doit s'orienter vers une voie nouvelle. Il n'y a pas si longtemps, la notion du Plan n'était guère répandue en France. Il fallait donc insister sur quelques idées fondamentales:

La crise actuelle, a l'encontre des crises d'antan, ne se résorbera pas automatiquement, mais elle exige l'intervention consciente des hommes;

Il est indispensable de rechercher des solutions réalisables, non dans un avenir lointain, mais dans les temps les plus proches;

L'économie, basée sur le profit, a conduit le monde à une impasse et l'on doit lui substituer une économie fondée sur l'intérêt général, etc., etc.

C'est pourquoi nous avons salué avec joie la floraison subite des plans, surgis de divers milieux économiques et sociaux. La notion d'une économie planée gagnait ainsi du terrain et devenait populaire. Cette phase est aujourd'hui dépassée. Et il est nécessaire de clarifier nos idées et de situer notre action d'une façon précise.

Il ne suffit pas de critiquer l'économie libérale pour conquérir nos sympathies. Hitler et Mussolini, eux aussi, critiquent l'économie libérale!

Il ne suffit pas que l'Etat intervienne dans les affaires économiques d'une nation: il importe de savoir dans quel sens s'effectue cette intervention et quels sont les buts poursuivis.

La crise actuelle est essentiellement due à la limitation de la consommation des masses travailleuses par la nature des profits capitalistes. Cette consommation, il faut l'augmenter.

Pour remédier à la crise, un plan doit s'inspirer des intérêts des travailleurs et demander la suppression des privilèges de l'oligarchie capitaliste.

La valeur du plan de la C. G. T. réside moins dans ses qualités techniques que dans le fait même qu'il est le plan des organisations syndicales de la classe ouvrière. Son efficacité et son rayonnement dépendront non de son schéma théorique, mais du contenu que l'action des masses laborieuses saura lui conférer. Dorénavant la classe ouvrière a son Plan. Il n'est certes pas intangible dans ses détails; il pourra encore recevoir bien des adjonctions et subir des modifications variées, mais ses idées-forces demeureront.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus de savoir si l'on est pour ou contre un plan, mais si l'on est pour ou contre le Plan de la C. G. T.

Etre pour le Plan de la C. G. T., c'est admettre: qu'une refonte profonde du régime économique actuel doit être pour nous la tâche la plus brûlante et la plus actuelle de l'heure; que les industries et les banques, jouant dans l'économie du pays un rôle décisif, doivent être gérées dorénavant au nom des intérêts collectifs; que la classe ouvrière doit être l'agent principal de cette transformation et grouper autour d'elle tous les éléments actifs et sains de la démocratie.

C'est là-dessus que devrait porter le débat et non sur tel ou tel autre détail technique du plan.

J. DURET.

On ne sortira de la tourmente économique qu'en instaurant une économie planée; sur divers points du globe, plusieurs expériences sont en cours. Pour que la machine soit asservie à l'homme et non l'homme à la machine, pour que les peuples, au lieu de s'entredéchirer, s'entraident, il faut que l'économie planée soit l'œuvre de ceux qui travaillent et conçue à leur profit.

Combinaisons... et Protectionnisme

Le Personnel Municipal se souvient de l'entrée dans les services municipaux d'un sieur **Pellerin**, lequel, ayant dépassé la limite d'âge prévue par le règlement, fut l'objet de la sollicitude spéciale de l'administration qui, par mesure de bienveillance, porta de 28 à 30 ans la dite limite d'âge.

Préalablement à cette décision, les organismes de défense du personnel parmi lesquels figurait le représentant de l'amicale du personnel de Mairie, en l'espèce **Monsieur Charles**, s'éleva véhémentement contre l'intention primitive de l'administration qui était de passer outre aux règlements. Nous savons même qu'il avait (avec juste raison), parlé de recours devant le Conseil d'Etat.

Brusquement, et alors qu'on s'attendait à un acte énergique et décisif du côté de l'amicale des employés de Mairie, ce fut le silence et le mystère de cette affaire. De combattif, **Monsieur Charles**, devint pacifique et le cas **Pellerin** fut classé.

Que s'était-il passé?... peu de chose, mais simplement ceci:

Monsieur Charles avait entre temps reçu une lettre de félicitations de Monsieur le Maire pour ses hauts et éminents services et en récompense de ceux-ci, il paraît, mais il ne faut pas le dire, qu'une petite obole de 3.000 francs avait récompensé ses bons et loyaux services.

Est-ce à titre de chef de groupement ou à titre de chef de service qu'il a été récompensé, nous ne pouvons le dire!

Coincidence troublante et digne de méditation car, il paraît, que l'administration, poussée par la ligue des contribuables, veut diminuer les traitements et salaires du personnel. Un adjoint, digne de foi, nous a même déclaré que des lettres de menaces, anonymes évidemment, avaient été envoyées à des conseillers municipaux.

Nous pensons, qu'avant de toucher aux moyens d'existence des employés, il y a de nombreux moyens de faire des économies.

D'abord, supprimer le protectionnisme. Nous tenons, pour aujourd'hui, à signaler à l'administration quelques cas pris entre cent qui, avec celui cité plus haut, démontrent que la municipalité Nantaise est bien la grande République des camarades!!

M. I. (ex-employé d'octroi) entré à cette administration le 1^{er} septembre 1920, titularisé le 9 mars 1921, affecté à la Poissonnerie au titre d'employé d'octroi et ensuite adjoint, après la compression de ce service, a **Monsieur Denancy**, au titre d'aide contrôleur sanitaire: titulaire de l'emploi s'est présenté au concours d'expéditionnaire du 20/12/30, ainsi qu'à celui obligatoire de receveur des Droits de Place, service des Eaux, etc., a échoué partout, mais a été maintenu au même titre.

Par suite de la mise en retraite de **Monsieur Denancy**, Monsieur I. a été nommé contrôleur sanitaire en titre, en date du 1^{er} novembre 1932, 4^e classe de la 1^{re} catégorie, traitement de 15.250 à 18.250.

Tout cela en dépit des affirmations du secrétaire général de la Ville, disant que les employés n'ayant pas été reçus aux concours, retourneraient à leur première fonction.

Violation de l'article 6 des statuts du personnel des services centraux.

M. D., après avoir eu un poste quelconque à la lainerie municipale, est nommé conservateur ?? au pare et serres du Grand Blottereau (6^e catégorie, appointements de 18.000 à 25.350 francs) plus une indemnité de 3.000 francs pour la culture des champignons? pourvu qu'ils ne soient pas vénéneux!!!

A l'instar de Gaston de Foix est passé chef avant d'être soldat ou stagiaire.

Une autre affaire encore....

M. R., receveur au service des Droits de Place, vient d'être nommé receveur-trôleur (10^e catégorie), aux appointements de 19.500 francs à compter du 1^{er} janvier 1934, affecté à ce titre à l'abattoir de Pont-Rousseau, émargé sur la feuille d'appointements des employés du contrôle sanitaire.

Rien que d'assez normal jusque là; sauf le titre de receveur-trôleur qui ne figure pas à la 10^e catégorie, mais bien à la 14^e pour cet employé. Mais, concurrentement ou plutôt cumulativement avec ses fonctions administratives et en dépit du règlement (bien que sans doute autorisé par l'AD-MINIS-TRA-TION), Monsieur R. perçoit pour le compte de Monsieur **Grand-Jouan** des taxes d'approvisionnement des bestiaux et portage des viandes que ce dernier prélève à son profit, tout en faisant une concurrence déloyale à la Ville, en matière de remisage des bestiaux et autos. Il paye, d'autre part dérisoirement, les malheureux recrutés pour le portage et approvisionnement.

En ces temps de chômage, le double emploi de Monsieur R. s'explique malaisément.

Nous nous arrêtons là, pour aujourd'hui, et nous pensons que Messieurs les adjoints et conseillers municipaux vont, après ces faits, se documenter. Ainsi, lorsque l'administration municipale leur présentera un projet de diminution des émoluments du personnel, ils pourront lui préconiser de sérieuses économies par la seule observation des statuts et des règlements.

La Fédération des Contribuables s'anémiant

M. Marius Jullian ne se contente plus de la propagande par tracts, réunions.

Il passe à l'action directe: un démarcheur se présente à votre domicile, vous expose les buts généraux de l'organisation et vous soumet un bulletin d'adhésion.

Il nous revient que cette méthode ne donne guère plus de résultats.

Heureusement pour la caisse de la Fédération, les "courtiers" sont à la commission, ils touchent 4 francs par adhésion; encore une catégorie de vernis que celle de ces démarcheurs, s'ils arrivent à faire deux adhésions par semaine....

Dans les Syndicats

Chez les Municipaux

Chaque fois que le Syndicat du Personnel Municipal réclame comme un leit-motif la convocation de la Commission du Personnel, afin qu'elle examine nos revendications depuis si longtemps déposées, certains conseillers se disant de nos amis, nous confiaient d'un air renseigné: « N'insistez pas, car au cours des discussions de cette Commission, certains de nos collègues demanderont la diminution de vos traitements. » Nous aurons d'ici peu l'occasion de savoir s'ils étaient de bonne foi.

Pour nous, l'argument n'avait aucune valeur, car nous avions la promesse formelle du Maire que pour l'année 1934, aucune atteinte ne serait portée à nos traitements. Nous savions également que si l'administration avait envie de les diminuer, il ne nous suffirait pas de faire le mort pour l'en détourner; les faits ont prouvé que nous avions raison car bien qu'au moment où nous écrivions cet article, la Commission ne soit pas encore réunie, le projet de diminution est déjà à l'étude.

D'ailleurs, d'autres que nous se chargeaient bien d'attirer l'attention de l'Administration sur la diminution des salaires. Demandez plutôt à MM. les Adjoints le nombre de lettres anonymes qu'ils reçoivent à ce sujet; nous espérons néanmoins qu'elles ne suffiront pas à les intimider, car si certains salaires, peu nombreux d'ailleurs, atteignent un chiffre important, d'autres, plus nombreux, sont insuffisants pour permettre à un ménage de vivre décemment. Dans la catégorie des ouvriers par exemple, le salaire maximum attribué aux ouvriers les plus qualifiés, les ajusteurs monteuses, atteint au bout de 16 ans de présence, 5 fr. 40 de l'heure, soit moins de 13.000 frs. par an. D'autres ouvriers sans profession se contentent de 8.000 frs. par an. Les femmes des Restaurants Municipaux ont un traitement qui varie suivant leur fonction entre 230 et 350 frs. par mois pour 12 heures de travail par jour.

Dans la catégorie des employés titulaires, les débuts sont aussi pénibles pour les basses catégories qui comprennent la majorité du personnel; sait-on par exemple que les aides-chauffeurs qui assurent un service de 3-8 par roulement doivent débiter à 9.000 frs. par an et n'ont aucune majoration pour les heures de nuit et le dimanche. Si l'on tient compte qu'ils doivent laisser 6% pour leur retraite et un mois de traitement au cours de la première année, on peut constater qu'ils ne rapportent pas grand-chose à la maison.

Il est certain que des camarades de l'industrie privée, plongés dans la misère par le chômage, sont encore plus à plaindre, mais nous ne pensons pas que ce soit une solution que de standardiser les salaires à un taux de famine sous prétexte que d'autres sont encore plus malheureux.

Nous croyons nous aussi qu'il est nécessaire de faire des économies, nous démontrons que l'on peut en faire sans toucher aux traitements.

LE SYNDICAT.

Chez les Retraités d'Indret

ORDRE DU JOUR :

« Les Retraités de La Montagne et des Communes environnantes réunis le samedi 10 novembre, à la Salle de la Coopérative, protestent énergiquement contre le dernier décret loi sur les retraites.

« Constatent que M. Doumergue, dans plusieurs discours radiodiffusés, a reconnu que les retraites avaient été frappées trop durement et qu'il était nécessaire de modifier, dans un sens plus favorable, les décrets du 4 avril et du 10 mai 1934.

« Le décret du 31 octobre dernier ne change rien à la situation des retraités qui restent toujours victimes des mêmes injustices.

« Ils s'engagent à s'unir toujours plus étroitement au sein de l'organisation syndicale pour que justice leur soit enfin rendue. »

Pour le Bureau,
Le Secrétaire: A. VIAUD.

Dans les Révisions Foncières

Le prochain Congrès

Truchon propose aux secrétaires régionaux les 22 et 23 décembre prochain.

Nous devons nous mettre immédiatement à la besogne pour que le Congrès de Nantes marque dans l'histoire de notre syndicat, pour qu'il soit en tous points réussi, pour que les congressistes venus des quatre coins de France emportent de notre ville une bonne impression et gardent de notre réception un long souvenir.

Quelques réunions préparatoires vont avoir lieu sous peu; nous invitons tous les camarades à y assister sans faute — chacun devra apporter son concours à l'organisation matérielle et, s'il en est ainsi, la tâche sera grandement réduite.

Au moment où une honteuse dissidence se dessine, il est de votre devoir de nous défendre avec vigueur. De la réussite du Congrès de Nantes, dépendent la vitalité, l'avenir de votre syndicat et l'amélioration de nos conditions d'existence.

Chez les Cheminots P. O.

Les Commissions Exécutives des Syndicats des Cheminots P. O. Confédérés Unitaires et la Section Nantaise des Mécaniciens et Chauffeurs, réunies le jeudi 23 octobre 1934, Café du Cinéma, Boulevard National; après avoir entendu l'exposé des trois secrétaires ont décidé d'un commun accord la formation d'un syndicat unifié des Cheminots de Nantes-P. O. sur la base des résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de l'Union P. O. et de la Commission Exécutive de la Section Fédérale Unitaire, le 23 septembre 1934.

Elles ont décidé qu'à l'avenir, les Assemblées Générales des trois syndicats seraient communes, et elles invitent les Cheminots à venir rejoindre nombreux le syndicat unifié.

Pour les Confédérés: BOULO.
Pour les Unitaires: BARATHON.
Pour les Mécaniciens et Chauffeurs: ROGER.



Sécurité d'abord signifie Armons-nous!

Le Temps du 3 novembre.

L'Allemagne entière est devenue une place forte, où ne sont même plus prises les plus élémentaires précautions pour dissimuler d'immenses et ruineux préparatifs de guerre.

Chez Zeiss — lisons-nous par exemple dans le numéro du 27 octobre, — malgré l'absence de commandes étrangères, on travaille de nouveau, avec trois équipes, à des instruments de précision pour l'aviation et l'artillerie. Une nouvelle usine est en construction. Les fabriques de métallurgie Thale, qui au début du régime hitlérien étaient en difficulté, fonctionnent maintenant à plein rendement, et produisent surtout des casques d'acier... Le ministère de l'air allemand a commandé 20.000 vestes fourrées d'aviateurs... A Constance, Donaueschingen, Villingen, Ulm, Tübingen, Aschaffenburg, on élève de nouvelles casernes... Des aérodromes géants sont établis à Kitzingen, Markbreit, Lechfeld... A Oberndorf, on fonctionnent les usines Mauser, pas de chômage, à cause des commandes « pour le Chili ». Dans le voisinage, une usine s'installe, qui sortira 2.000 obus à l'heure...

Depuis des mois, des renseignements de cette nature s'accumulent dans les colonnes de la revue allemande. Il est probable que les services du ministère de la guerre savent aussi bien à quoi s'en tenir sur les préparatifs du Führer et de son gouvernement.

Le devoir de notre pays est aujourd'hui tracé. Sans affolement, mais avec la dernière énergie, le gouvernement français doit mettre le pays en état de faire face à toutes les éventualités.

Les lacunes de notre système de défense sont encore trop visibles.

Par ce seul exposé, il est facile de comprendre quelle position va prendre **Le Temps**. Sommes-nous prêts? Notre force réelle de l'armée de terre, de l'air ou de la marine répond-t-elle aux nécessités du moment? Et de démontrer aussitôt que notre faiblesse est effective pour prolonger la durée du service militaire, pour moderniser le matériel meurtrier, construire de nouveaux engins... 16 ans après l'armistice, nous en sommes rendus aux mêmes préjugés qui nous ont valu ce que l'on désignait à l'époque: « La dernière des guerres! »

C'est toujours ainsi

Daily Herald (journal de Londres) sur le plébiscite Sarrois.

Ce qui est particulièrement ennuyeux, c'est que la France est toute disposée à croire le pire en ce qui concerne les intentions allemandes, de même, d'ailleurs, que l'Allemagne est disposée à interpréter dans le même sens les intentions de la France.

Un seul remède, mettre une sourdine aux clameurs nationalistes des deux pays. C'est le rôle de la Presse; ce n'est sans doute pas son intérêt, aussi propage-t-elle sans en étudier les sources, des bruits concernant un coup de main nazi sur la Sarre.

Les marchands de canon ont dû ouvrir leurs coffres-forts!

Il y a plus de cent ans

De l'Œuvre:

« Quiconque touche le sol français est libre et jouit des droits d'une inviolable hospitalité. Les victimes des troubles qui agitent l'Espagne se sont réfugiées parmi nous: elles ont été accueillies avec les égards que l'on doit au malheur... »

Ce n'est pas un membre du Front Commun qui s'exprime ainsi. C'est Chateaubriand. Et ce texte date de 1823...

Ainsi, en pleine Terreur Blanche, la Royauté savait revendiquer fièrement les lois de l'hospitalité.

Ce texte aurait dû inspirer le Préfet de la Haute-Garonne...

Il était temps...

Le Journal des Débats (sur les élections anglaises).

Les Anglais, pour la majorité, ne sont certainement pas socialistes, mais ils sont, non moins certainement, peu satisfaits d'un gouvernement de coalition qui profite un peu trop de la confiance qu'ils lui ont faite pour pratiquer une politique de parti. Les électeurs ont donné au gouvernement une leçon dont il fera sagement de profiter.

La « trêve sacrée » en Angleterre a ouvert les yeux aux électeurs et si nous en croyons le Journal des Débats, il était temps en France que l'on arrête l'expérience de la politique étriquée de Doumergue.

"Ministration"

M. Berthod est remplacé par M. Mallarmé à l'Education Nationale et ce dernier cède les P. T. T. à M. Mandel.

M. Berthod s'est signalé par sa complaisance envers M. Gautherot et les ennemis de l'école laïque et sa rigueur vis-à-vis des instituteurs syndicalistes.

M. Mallarmé, refusant à Mathé le détachement au Syndicat National des Agents des P. T. T., est, on le voit, digne de son prédécesseur; nous le verrons bientôt à l'œuvre à la tête de l'Instruction Publique.

M. Mandel, chef de cabinet de Clémenceau, a pris de la graine près de son illustre patron, quant à la façon d'avoir les syndicats. Mais les syndiqués en ont vu d'autres. Néanmoins, nous sommes vraiment bien servis.

Le Meeting de la F. O. P.

Samedi dernier, la veille du 16^e anniversaire de l'Armistice, les anciens combattants pacifistes, de nombreux sympathisants et sympathisantes assistaient. Salle Colbert, au Meeting organisé par la Fédération Ouvrière et Paysanne des Anciens Combattants, avec le concours de **Belin**, Secrétaire adjoint et de Madeleine **Finidori**, de la Ligue des Anciens Combattants pacifistes.

Présidée par le camarade Thiéfaïne, président de la Section Nantaise, assisté de Fourny, secrétaire, et de nombreux représentants des organisations pacifistes locales — notamment des organisations syndicales — cette importante réunion marque le point de départ de l'action nécessaire qui sera menée dans la région pour la défense des droits méconnus des anciens combattants, pour la défense de la liberté, pour la paix et le rapprochement des peuples.

Au nom de la Section Nantaise de la F. O. P., **Thiéfaïne** remercie les nombreux auditeurs qui ont répondu à l'appel de l'association et présente nos camarades **Belin** et Madeleine **Finidori** qui, tout à l'heure, se succéderont à la tribune.

Fourny rappelle ensuite avec quelle allégresse fut accueillie, il y a 16 ans, la fin de la grande tragédie. Tous nous étions convaincus d'avoir lutté pour le droit et la civilisation — on nous l'avait répété sur tous les tons — et nous ne doutions pas, avec notre naïveté, que les sacrifices consentis allaient être les derniers que l'humanité ne connaîtrait plus jamais la guerre. Hélas ! il nous a fallu déchanter : la guerre est encore possible si nous ne savons pas nous y opposer.

Avec la paix vinrent les promesses ; un vieux politicien ne disait-il pas, en parlant des anciens combattants : « Ils ont des droits sur nous ? » Ces droits, on veut maintenant nous les contester, on rogne sur les pensions, sur la retraite du combattant ; les A. C. se défendent ; pour cela, ils rejoignent la F. O. P. qui les convie à l'action pour la défense des droits acquis chèrement, et aussi pour lutter contre la guerre, avec tous les pacifistes. La F. O. P. est également décidée à lutter de toutes ses forces contre tous les factieux, quels qu'ils soient, même ceux de l'U. N. C., qui ne visent qu'à supprimer toutes nos libertés pour nous mener plus facilement et plus sûrement à la guerre.

Les applaudissements qui accueillent l'exposé de Fourny prouvent que son appel sera entendu.

Ensuite, notre camarade **Loyer**, de l'U. D. des syndicats confédérés indique que les organisations syndicales ont répondu avec empressement à l'appel de la F. O. P. dont les mots d'ordre qu'on peut résumer ainsi : « Liberté, Paix et Travail » sont les mêmes que ceux de tous les syndicalistes. Il assure que les travailleurs seront toujours aux côtés des anciens combattants pacifistes dans la lutte contre la guerre et contre ceux qui la préparent.

Madeleine **Finidori**, avec toute sa sensibilité, mais aussi avec quelle sérénité, s'adresse surtout aux femmes. Elle les convie à l'action, à côté de leurs pères et de leurs époux. Persuadée que les femmes peuvent beaucoup contre la guerre, elle déclare qu'elles la rendront impossible si elles sont décidées à s'opposer au sacrifice de tous ceux qui leur sont chers.

Pour lutter contre la guerre les discours ne suffisent pas, il faut des actes et s'adressant particulièrement aux travailleurs, elle leur montre la nécessité de s'unir aux anciens combattants pour barrer la route à tous les nationalismes qui nous conduisent à la guerre. Rappelant la journée du 6 février, elle prévient les anciens combattants qu'ils ne doivent pas se laisser entraîner par les factieux. Ces derniers cherchent qu'à se servir d'eux, pour supprimer toutes les libertés et instaurer une dictature dans notre pays, pour le plus grand profit de quelques privilégiés. Elle trace ensuite le devoir de ceux qui ont compris : éduquer ceux qui restent en dehors de nos organisations et les amener à nos côtés dans la lutte sans merci que nous devons mener contre le fascisme et la guerre. Sa voix prenante, ses arguments, touchent profondément la sensibilité de l'auditoire qui lui fait, à la fin de son exposé, une véritable ovation.

Avec son talent habituel, notre camarade **Belin** s'associe aux paroles de Madeleine **Finidori**. Il appelle également à l'action les anciens combattants, tous les travailleurs, et particulièrement les jeunes qui doivent profiter de l'expérience de leurs aînés. Secrétaire-Adjoint de la C. G. T. en même temps que représentant autorisé de la F. O. P., il est bien qualifié pour montrer que les deux mouvements peuvent et doivent s'épauler pour faire aboutir des revendications identiques. Il rappelle comment, au lendemain du 6 février, les droits des anciens combattants furent battus en brèche avec la complicité de l'U. N. C. qui a accepté les sacrifices exigés par un gouvernement dit "de Trêve", sous prétexte d'équilibre budgétaire. La brèche ira toujours en s'élargissant si on n'y prend garde, car étant donné la situation politique et économique dont il dresse un tableau suggestif, le déficit budgétaire ne peut aller qu'en s'aggravant.

Belin montre ensuite le rôle joué jusqu'à présent par la F. O. P. au sein de l'U. N. C. : malgré la faiblesse de ses effectifs (450.000 contre 1 million) elle a amené la Confédération des Anciens Combattants à se prononcer pour la défense du régime démocratique et à accepter les revendications les plus chères au monde du Travail ; les A. C. ne l'oublieront pas ; tous œuvreront pour continuer cette voie.

Mais la F. O. P. ne se préoccupe pas de questions matérielles. Elle examine les problèmes sociaux qui tendent vers un affranchissement toujours plus grand de l'homme. Un angoissant problème, celui des libertés que nous devons défendre.

Il donne une image rapide, mais saisissante, de ce que serait la prochaine guerre où il n'y aurait

L'Evolution individuelle de la Femme

II. La Jeune Fille

a) L'Oisive



En un décor de suprême élégance, meubles de prix, tableaux de maîtres, tapis melleux, bibelots précieux, la jeune fille riche va, vient, délicate figurine à peine échappée du couvent ou du Lycée et qui déjà sait choisir tout vêtement qui rehausse sa jeunesse, avive sa jeunesse. Elle les choisit pour un motif que personne n'exprime devant elle, mais qui s'impose à elle impérieusement. Elle doit plaire et trouver un mari. Dans ce but on lui enseigne tout ce qu'une jeune fille bien élevée est tenue de savoir de nos jours : la littérature et la danse, l'histoire et l'équitation, la musique et le patinage, la peinture et l'art d'entrer dans un salon.

Elle reste naturelle cependant avec une drôlerie qui fait que sa sœur cadette l'adore, que son frère aîné la déclare le meilleur garçon du monde. Mais en public elle est obligée d'avoir le maintien d'une demoiselle à marier, de baisser les yeux, de n'exprimer aucune opinion personnelle.

Fort heureusement, elle peut se dédommager de cette réserve forcée, avec son amie de cœur. Que de paroles, de rires fous, des qu'elles sont seules ensemble. Elles parlent de **Lui** sans cesse. Qui est **Lui** ? Mais **Lui**, c'est le mari, l'attendu, l'être inconnu. Il tient la première place dans leur correspondance. Elles n'osent prononcer le mot d'amour devant leurs aînés ; mais il les hante d'autant plus ; elles en rêvent tout éveillées et les chimères les plus extravagantes leur troublent la cervelle.

C'est dans l'amitié toutefois que pour l'heure, la jeune fille épanche toute sa sentimentalité surchauffée par l'oisiveté en laquelle elle vit, les conversations qu'elle surprend, les romans qu'elle lit en cachette. Elle porte des robes de coupe et d'étoffe pareilles à celles de son amie ; elles ont le même parfum, la même couleur favorite ; elles se jurent de s'aimer éternellement. Quand elles seront mariées, leurs fils iront au même lycée, leurs filles étudieront ensemble ; et si faire se peut, elles marieront l'une de leurs filles avec le fils de l'autre.

Lorsque le mari ne se présente pas promptement, alléché par une très grosse dot, leur affection prend aisément un caractère maladif. Les séparations un peu longues les jettent en des désespoirs excessifs. La mère s'inquiète. Le père hoche la tête et dit : « Il faudrait pouvoir marier cette enfant. »

Rien n'est plus pénible que de voir en un milieu de luxe se perdre des forces vives, s'étioler de jeunes plantes en une longue attente. On a élevé cette jeune fille pour le mariage seulement, on l'a tenue prête pour le mari, et voici que les prétendants, comme sur les marchés d'esclaves, s'avancent, critiquent et passent, assurés qu'ils trouveront mieux dès qu'ils en exprimeront le désir ou certainement pas plus mal. Et tandis qu'ils jouissent encore de leur liberté, la femme vierge dans toute la force de sa jeunesse comprime son grand besoin d'amour, pour s'offrir intacte au volage qui voudra bien la choisir.

Aussi rien n'est plus triste pour le moraliste que tous nos liens de rendez-vous mondains où l'on exhibe les demoiselles à marier ; et une immense pitié vous étirent pour ce blanc troupeau conduit par des mères vigilantes.

Mais, bien que toutes jeunes filles soient à marier, seules celles qui sont riches ou pourvues d'une dot suffisante peuvent, sans rien faire, attendre l'époux qui leur donnera son nom. Dans toutes les autres classes, l'incertitude des conditions modernes conseille aux parents ou oblige à donner à leurs filles un moyen de gagner leur vie. C'est pourquoi seules les femmes oisives qui n'ont pas trouvé d'époux ont encore quelque honte de leur titre de **célibataire**. Pour les travailleuses, ce terme provoque un sourire et un haussement d'épaule. Elles ne sont pas les vierges jalousement gardées pour que leur virginité satisfasse le maître que l'on achète à prix d'or. Elles savent la vie et ce qu'elles ont accepté ou refusé dans l'indépendance de la lutte poignante pour l'existence.

Dès qu'aura disparu d'ailleurs l'appellation différente de **madame** et **mademoiselle** qui distinguent les femmes mariées de celles qui ne le sont pas et que toutes auront le titre de **madame**, de même que tous les hommes reçoivent celui de **monsieur**, l'infériorité sociale qui frappait les célibataires féminines cessera. Seules les travailleuses produiront ce changement, léger en apparence, mais très important en réalité.

plus dans aucun pays, la moindre "Zone de vie" et adjure tous les A. C. à s'unir pour maintenir la paix coûte que coûte. Une menace plane, le problème de la Sarre, mais il croit, en la sagesse de la Société des Nations qui reste, malgré ses faiblesses, la seule chance de salut contre la catastrophe que tout le monde redoute.

L'exposé de **Belin**, précis, souleva à plusieurs reprises de longs applaudissements.

Thiéfaïne, en quelques mots, remercia les orateurs et la séance fut levée à 23 h. 15.

La F. O. P., après cette manifestation doit, sans contexte, enregistrer dans ses rangs de nombreux A. C. Nous le lui souhaitons et félicitons les organisateurs de la F. O. P. de la Loire-Inférieure de la belle tenue de cette manifestation pacifiste.

L'Ecole du Militant

(Suite)

Aperçu historique

Le groupement corporatif remonte à la plus haute antiquité. Nous trouvons dans la bible que les artisans occupés à la construction du temple de Salomon agissaient d'après une hiérarchie professionnelle, mais on ne peut prétendre qu'à cette époque les artisans étaient réellement organisés. Les légendes qui circulaient au temps du compagnonnage sur ce point, sont dénuées de tout fondement sérieux.

En Grèce, des associations professionnelles existaient. On les désignait sous le nom d'hétairies. Une loi de Solon permettait aux divers collèges ou hétairies d'athènes, et particulièrement à celle des bateliers (nautés) de se donner librement des règlements, pourvu que ces règlements ne soient pas « contraires aux lois de l'Etat ».

A Rome, la corporation était un collège religieux. Les corporations d'artisans, dit M. Waltzing, étaient loin d'avoir chez les Romains un caractère professionnel aussi prononcé qu'au moyen âge, on ne rencontre chez elles, ni réglementation sur les méthodes, ni apprentissage imposé, ni monopole ; leur but n'était pas non plus de réunir les fonds nécessaires pour exploiter une industrie.

Emile Durkheim, dans ce beau livre, De la Division du travail Social, précise : Avant tout la corporation romaine était un collège religieux. Chacune d'elles avait son dieu particulier, dont le culte, quand elle en avait les moyens, se célébrait dans un temple spécial. De même que chaque famille avait son Lar Familialis, chaque cité son Génus publiens, chaque collège avait son dieu tutélaire, genius collègius. Naturellement ce culte professionnel n'allait pas sans fêtes que l'on célébrait en commun par des sacrifices et des banquets.

Les historiens ne sont pas d'accord sur le point de savoir si les collèges avaient une Caisse de Secours et pratiquaient l'assistance. Il paraît certain que certains collèges tout au moins étaient organisés en Sociétés de Secours Mutuels. Mais ces organisations n'avaient pas d'action publique.

Elles ne comptaient pas pour la constitution romaine. Il faut se rappeler d'ailleurs que jusqu'à un moment avancé de l'histoire Romaine, les métiers sont restés frappés d'un discrédit moral qui leur défendait toute action sociale officiellement reconnue. D'autre part, l'ancienne Rome était surtout guerrière et agricole.

Pourtant il semble que certains collèges aient compté davantage aux yeux du Peuple et de l'Etat. Mais il s'agissait de « Centuries » dont les membres, charpentiers ou forgerons, avaient une fonction purement militaire. Ce n'était donc pas des collèges, à proprement parler, mais des divisions de l'armée. On s'explique aisément que l'Etat ait eu un intérêt à les considérer un peu mieux que les autres corporations.

Dans la gaule romaine il y eut des collèges d'artisans dans le genre des collèges romains. Ils existaient surtout dans les provinces du Midi. Des inscriptions découvertes à Nice, à Narbonne, à Marseille, à Aix, à Nîmes, à Lyon, à Valence, en font foi. La période qui s'étend du Ve au VI^e siècle est, pour l'histoire des corporations en France, comme pour l'histoire en général, des plus obscures. Il serait intéressant de connaître ce qui se passa pendant le bas moyen-âge en Afrique. L'Afrique du Nord fut un temps le refuge de la civilisation.

Au XI^e siècle apparaissent les guildes d'origine germanique qui imitent bientôt les anglo-saxons et les marchands et artisans du Nord de la France. Certains auteurs pensent que la Guilde devrait son origine à l'influence des idées chrétiennes de charité et de fraternité. Quel qu'il en soit, elles n'eurent qu'un rôle de mutualité ou de défense sur le terrain de la religion. Les premières guildes d'artisans ou guildes de métiers n'apparaissent en Angleterre et en Allemagne qu'au commencement du XII^e siècle. « Ces guildes », dit M. Martin Saint-Léon, dans son Histoire des Corporations de Métiers, furent d'abord les associations de protection et de mutuelle assistance qui, peu à peu, élargirent le cercle de leurs attributions, réglementèrent le travail et s'élevèrent au rang de véritables corporations professionnelles.

(A suivre).

Quelques nouvelles.... fausses

Les Croix de Feu et Jeunesses Patriotes ont remis le 13 novembre à **M. Doumergue** (qui n'a pas accepté dit-on !) un bérêt d'honneur.

Il y a un an, lu dans un journal local : aux premiers beaux jours, à l'emplacement de la petite Hollande, les édiles nantais inaugureront un beau square fleuri. Joli mois de mai... quand reviendras-tu !!

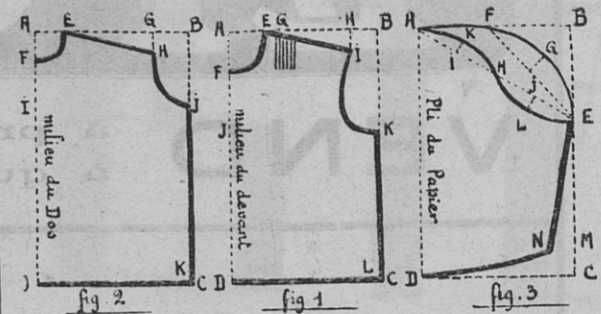
De tous côtés, l'on parle de déflation et de réduction de salaires. Par contre, la société anonyme des **Magasins Decré et C^e**, se propose d'augmenter de 20 % les émoluments de son personnel. Nous n'en sommes pas surpris !!!

La « **Ligue des Contribuables** » de la Loire-Inférieure va nous adresser un chèque de 10.000 francs pour la propagande du **Réveil**. Le Comité de rédaction se prépare à remercier « **Marius** ».

Sur la proposition du **Général Weygand**, la réduction du service militaire à 6 mois serait un fait accompli.



Quelques conseils sur la coupe d'une blouse



Pour couper plus facilement cette blouse, faire d'abord le patron.

Mesures à prendre : 1^o longueur totale ; 2^o contour de poitrine ; 3^o tour de taille ; 4^o longueur manches.

Pour tracer le devant de la blouse, prendre une feuille de papier ayant comme hauteur la longueur de la blouse et comme largeur le 1/4 du contour de poitrine + 5 cm. ; mettre les lettres A B C D (fig. 1).

Pour tracer l'encolure à partir de A sur la ligne A B, mesurer 6 à 8 cm., sur la ligne A D, 7 à 9 cm. Tracer le 1^{er} pli à 10 cm. de A et sur une longueur de 7 cm. environ.

Pour obtenir l'épaule, porter à partir de E, 12 à 14 cm. (plis formés). Le point I est égal à 3 à 4 cm., tracer l'épaule.

A partir de A, sur la ligne A D, mesurer 15 à 18 cm. ; à partir de J, mesurer le 1/4 contour poitrine + 5 cm. ; à partir de D, porter la même mesure. Réunir K L, tracer l'emmanchure.

Pour tracer le dos de la blouse, prendre une feuille de papier également, ayant comme hauteur la longueur de la blouse moins 1 à 3 cm. et comme largeur le 1/4 contour poitrine, mettre les lettres A B C D (fig. 2).

Pour tracer l'encolure, porter à partir de A, 5 à 7 cm. en longueur et 2 cm. en hauteur.

Pour l'épaule dos, porter à partir de E, 12 à 14 cm., G H est égale à 4 à 6 cm.

A partir de A, mesurer 15 à 18 cm.

A partir de I, mesurer le 1/4 contour poitrine, porter la même mesure au point D. Réunir J K, tracer l'emmanchure.

La ceinture de la blouse est égale au tour de taille + 3 cm.

Manche

Pour tracer la manche, prendre une feuille de papier ayant comme hauteur la longueur de la manche et comme largeur, la largeur de la manche (mesures facultatives).

Plier la feuille en deux, sens de la hauteur, mettre le pli du papier à gauche, mettre les lettres A B C D (fig. 3).

BE est égale au 1/4 du tour d'emmanchure. Réunir F E par une oblique.

A F est égale à 9 cm. environ. Réunir F E par une oblique.

Prendre la moitié de l'oblique F E, élever une perpendiculaire de 2 cm., tracer la courbe en passant par les points A F G E.

Prendre la moitié de l'oblique A E, porter à partir de A et de E le 1/4 de l'oblique ; au point I, élever une perpendiculaire de 1/2 cm. au point J, abaisser une perpendiculaire de 2 cm., tracer la courbe en passant par les points A K H L E.

C M est égale à 3 à 4 cm.

M N est égale à 3 à 4 cm.

Tracer la courbe N D et l'oblique E N.

Couper le papier double dans la ligne A F G E, couper simple dans la ligne A K H L E.

Pour faciliter le dessin, suivre les lettres alphabétiques.

Paraitra au prochain numéro l'assemblage de cette blouse dont nous donnons ci-dessous le modèle.



A l'heure actuelle, le fascisme est le pire excitateur à la guerre.

Il s'est déjà emparé de quelques pays, et son expansion signifie inéluctablement le danger de guerre.

Si on veut bannir la guerre et en prévenir la menace, il importe de combattre le fascisme.

La lutte contre le fascisme sous toutes ses formes et à tous les instants, jusqu'à son écrasement, est le commandement que nous dicte le souci de la paix.

(Préface de la 5^e édition de « Plus jamais la Guerre », paru aux éditions de la Fédération Syndicale Internationale, Paris. 2 fr. 80.)

Au Peuple, 67, quai Valmy, Paris (X^e).

**Camarades, nos Annonceurs nous aident
Adressez-vous de préférence chez eux**

LA CHATELAINE

VEND à prix égal, la meilleure qualité
à qualité égale, aux meilleurs prix

18 et 20, Rue Crébillon
11, Rue Scribe - NANTES

A LOUER

Orthopédie - Bandages - Ceintures

Fabrication et Réparation de tous les appareils
Location de lits mécaniques, béquilles, gouttières, etc.

L. ROCHET, RUE DE VERDUN - NANTES

A L'EGLANTINE

**Couronnes Mortuaires
FLEURS D'APPARTEMENTS**

1, Rue du Moulin

NANTES

Téléphone 145.44 Remise aux Sociétés

Un coup d'œil aux étalages
des Magasins PRIMLUX
vous en dira plus qu'un
long discours.

Le Timbre Primlux

22, Rue du Calvaire

- à NANTES -

Ne donne que des Primes de Choix

DÉSIREZ-VOUS

un BON

PHONO

OU UN

BON POSTE DE

T.S.F.

Venez

Chez



DUIGOU

22, RUE DES HALLES

PHONOS GARANTIS, depuis 250'

POSTES T. S. F. 995

GRANDES FACILITÉS DE PAIEMENT

E. CHEVALIER

OPTICIEN-SPECIALISTE

2, Rue de l'Echelle **NANTES**

(Bas des Marchés du Bon-Pasteur)

REMISE 10 % AUX SYNDIQUÉS

Souscrivez au

DICTIONNAIRE LAROUSSE DU XX^e SIÈCLE

(Les six volumes sont parus)

et toutes Grandes Publications

à la Librairie Alfred BRELET

33, Rue de Verdun - NANTES - Tél 147-97

Grandes facilités de paiement

POUR VOS CHAPEAUX ET CASQUETTES

Adressez-vous **Chapellerie MERCIER**

Successesseur CHESNEAU

8, Place du Pilon - NANTES

Remise 10 % aux syndiqués

PECHEURS !

Voulez-vous de bons conseils pour la saison

Venez consulter nos prix, voyez nos qualités

Ludovic GADIOU Rue Grande-Biesse, 10

(près du Pont de la Madeleine - NANTES)

MODERN'PÊCHE

Laxative - Dépurative - Rafrichissante

convient parfaitement à tous les tempéraments et ne coûte que 3 fr. 50 la boîte

Dépôt : **GRANDE PHARMACIE de PARIS**

17, Rue d'Orléans et Place Royale - NANTES

La TISANE de SANTÉ CANDES

Hôtel de l'Univers

PLACE DU COMMERCE RUE LAPÉROUSE, 11

NANTES

P. LEBÉE Tout Confort

Garage à proximité Téléphone 132.60

MEUBLES "BOEFFARD"

2, 3 et 8, Rue Mercœur et

4, Rue du Pont de-l'Arche-Sèche

Le plus chic, le plus solide, le moins cher

LIVRAISON A DOMICILE

Téléphone : 128.37 REMISE 5 o/o

Mieux et Meilleur Marché... c'est

AUX 3 SPÉCIALITÉS

8, Rue de la Paix - 1 et 3, Rue du Bouffay

Téléphone 113.37 NANTES Remise 5 %

que doivent s'acheter

Linoléums - Tapis

- Toiles Cirées -

CHEVASSU

8, 10, Rue d'Orléans - NANTES

Autres Maisons à LORIENT, BREST,

TOURS, BLOIS

Gros achats - Bénéfices modérés - Bas prix

Réveils - Montres - Garnitures Cheminée

Couverts

ARTICLES GARANTIS

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

Imprimerie Ouvrière

Rues Pitre-Chevalier et de la Poudrière

ORGANISATIONS OUVRIÈRES

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS

Robes et Manteaux

Pour Dames, Fillettes et Garçonnetts

M^{ME} E. DRÉAN

8, Quai Fosse (4^e étage) - NANTES

Syndiqués

LISEZ,

DIFFUSEZ

LE PEUPLE

— Quotidien —

du Syndicalisme

LES GRANDS MAGASINS

BRUNNER FRÈRES

4 et 6, Rue de Feltre

1, 1 bis et 3, Rue de la Boucherie **Nantes**

VENDENT

LE MEILLEUR MARCHÉ DE NANTES

et donnent les Timbres Primlux

Maison ETOURNEAU

12, Quai du Port-Maillard, 12 - NANTES

Électricité - Fournitures pour installations

- d'éclairage -

Prix avantageux aux ouvriers électriciens R. C. Nantes 5.775

L'Œuvre Dentaire Sociale de l'Institut Dentaire National

L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, avec l'assurance du remboursement basé sur le tarif de responsabilité des Caisses, permet l'accès de la Dentisterie, moyennant une contribution personnelle insignifiante. De plus, le contrôle rigoureux de son comité technique de surveillance et le choix du personnel, praticien possédant le diplôme d'Etat qui y opère, L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL assure aux intéressés la sécurité et la qualité dans les soins et travaux pratiqués par ses services.

Le Comité de gestion a en outre créé une Caisse appelée "Caisse des Exclus" pour compenser l'inégalité incompréhensible des plus de soixante ans injustement écartés des avantages de la Loi. Cette Caisse a pour effet de les faire bénéficier gratuitement des soins et travaux dentaires.

Le contrôle des "Exclus" compris dans ces conditions, s'effectue par l'intermédiaire de deux services conçus à cet effet :

L'un, à la Bourse du Travail, rue Arsène-Leloup.

L'autre, à La Mutualité (conciergerie) rue Désiré-Colombe.

Les prix officiellement pratiqués à l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, sont les suivants :

SOINS		DENTIERS	
Extraction, la première	8 francs	Plaque de base	16 65
— les autres	4 —	La dent	16 65
Plombage	12 —	Le crochet	10 —
Traitement racine	12 —		

L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL

Spécialement fondé pour les Assurés sociaux.

23, Place de la Bourse (angle rue de la Fosse), à NANTES.

Le Gérant : A. PÉNEAU

IMP. OUVRIÈRE, R. PITRE-CHEVALIER, NANTES